

## Des soins de santé avec des tarifs négociés grâce au réseau Santéclair :



Les 7 300 spécialistes du réseau s'engagent à pratiquer des soins de qualité à des tarifs très préférentiels, et 0 € de reste à charge selon votre niveau de garantie et le type de soins réalisés. Vous pouvez retrouver tous les services Santéclair depuis votre espace adhérent sur [mgas.fr](http://mgas.fr)

<b>3 300</b> opticiens	<b>2 500</b> dentistes omnipraticiens
<b>50</b> chirurgiens- dentistes qualifiés en implantologie dentaire	<b>350</b> ostéopathes et chiropracteurs
<b>750</b> centres audioprothèse	<b>375</b> diététiciennes



Sur internet, grâce à mes partenaires [www.happyview.fr](http://www.happyview.fr) et [www.lentillesmoinscheres.com](http://www.lentillesmoinscheres.com), ma monture, mes verres et mes lentilles sont livrés chez moi, à prix réduit.

### Audioprothèses

Des tarifs environ 35% moins chers sur l'intégralité des gammes d'appareils.

### Optique

Des tarifs négociés par verre jusqu'à 40 % moins cher que chez les opticiens non partenaires du réseau.

### Chirurgie réfractive

Jusqu'à 30 % sur les techniques de chirurgie laser de l'œil.

### Dentaire

Jusqu'à 20 % d'économies pour les prothèses dentaires et l'orthodontie.

### Implantologie

Jusqu'à 40 % d'économies sur les actes d'implantologie.

### Diététique


Jusqu'à 15 % sur les consultations de diététique.




## Je découvre les nouveaux services Santéclair !

Grâce au réseau Santéclair, je bénéficie de services innovants :

- **La géolocalisation**, qui me permet de trouver le professionnel de santé (médecin généraliste ou spécialiste) à proximité de ma localisation.
- **Le tarif de la consultation**, pour connaître le tarif du professionnel et son conventionnement.
- **La prise de rendez-vous en ligne**, pour vérifier les prochains créneaux disponibles et prendre rendez-vous directement via l'application.
- **La téléconsultation**, pour entrer directement en contact avec un médecin 7j/7 et 24h/24 en cas d'urgence.

Les remboursements de la MGAS sont exprimés soit en pourcentage de la Base de Remboursement du Régime Obligatoire (RO) en incluant la part du celui-ci soit en euros par année civile et par bénéficiaire sauf mention contraire. Les remboursements sont versés dans la limite des frais réels engagés et dans les conditions et limites définies au contrat. Les remboursements sont solidaires et responsables ; ils répondent aux exigences de la réglementation en vigueur en termes de planchers et plafonds (Articles L871-1, R871-1 et R871-2 du code de la Sécurité sociale).

SOINS COURANTS	Garanties référencées				Garanties non référencées
	Base <sup>1</sup>	Niveau 1 <sup>1</sup>	Niveau 2 <sup>1</sup>	Niveau 3 <sup>1</sup>	Niveau 3 + Renfort Premium <sup>1</sup>
Consultations, visites et Actes Techniques Médicaux des généralistes <sup>2</sup>	100 %	100 %	140 %	140 %	200 %
Consultations, visites et Actes Techniques Médicaux des spécialistes <sup>2</sup>	100 %	130 %	160 %	200 %	250 %
Honoraires des auxiliaires médicaux et des sages-femmes	100 %	100 %	120 %	120 %	200 %
Téléconsultations (jusqu'à 5 par an) 	Inclus dans "Trouvetondoc" de Santéclair	Inclus dans "Trouvetondoc" de Santéclair	Inclus dans "Trouvetondoc" de Santéclair	Inclus dans "Trouvetondoc" de Santéclair	Inclus dans "Trouvetondoc" de Santéclair
Actes de radiologie et d'imagerie <sup>2</sup>	100 %	130 %	140 %	160 %	200 %
Ostéodensitométrie non prise en charge par le Régime Obligatoire	50 €	50 €	50 €	50 €	70 €
Actes d'anatomie et de cytologie pathologique	100 %	100 %	120 %	140 %	200 %
Analyses et examens de laboratoires	100 %	100 %	120 %	140 %	200 %

HOSPITALISATION <sup>3</sup>					
Forfait journalier (sans limitation de durée)	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais de séjour	100 %	100 %	150 %	180 %	250 %
Franchise de 18 € pour les actes lourds	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Honoraires des praticiens <sup>2</sup>	100 %	150 %	200 %	300 %	350 %
Dépassement sur péridurale	-	50 €	70 €	80 €	100 €
Fécondation in vitro (par acte)	85 €	85 €	85 €	85 €	85 €
<b>Frais liés à l'hébergement</b>					
Chambre particulière - Ambulatoire	-	15 €	25 €	25 €	30 €
Chambre particulière - Médecine, chirurgie et maternité (sans limitation de durée)	-	40 €	55 €	70 €	80 €
Chambre particulière - Psychiatrie (dans la limite de 60 jours par an)	-	30 €	50 €	60 €	70 €
Chambre particulière - Soins de suite et de réadaptation (dans la limite de 90 jours par an)	-	20 €	40 €	50 €	60 €
Autres frais : Forfait télévision (par jour)	-	2 €	3 €	5 €	7 €
Autres frais : Frais d'accompagnant <sup>4</sup> (par jour)	25 €	30 €	35 €	35 €	40 €
Cagnotte de 100 €, cumulable chaque année jusqu'à 500 € (Chambre particulière, lits et repas d'accompagnant, frais de TV ou wifi) 	-	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Classement des établissements hospitaliers 	Inclus dans le réseau Santéclair	Inclus dans le réseau Santéclair	Inclus dans le réseau Santéclair	Inclus dans le réseau Santéclair	Inclus dans le réseau Santéclair
Conseil en devis pour les honoraires hospitaliers 	Inclus dans le réseau Santéclair	Inclus dans le réseau Santéclair	Inclus dans le réseau Santéclair	Inclus dans le réseau Santéclair	Inclus dans le réseau Santéclair

PHARMACIE					
Médicaments à Service Médical Rendu majeur ou important (pris en charge à 65 %)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Médicaments à Service Médical Rendu modéré (pris en charge à 30 %)	30 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Médicaments à Service Médical Rendu faible (pris en charge à 15 %)	15 %	70 %	100 %	100 %	100 %
Médicaments et contraceptifs non pris en charge par le Régime Obligatoire (sur prescription médicale et par année civile)	-	40 €	50 €	60 €	80 €
Substituts nicotiques (sur prescription médicale et par année civile)	200 €	200 €	225 €	250 €	300 €
Vaccins pris en charge par le Régime Obligatoire	100 %	100 %	100 %	100 %	Frais réels
Vaccins non pris en charge par le RO (sur prescription médicale et par année civile)	-	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels

**1.** Les remboursements tiennent compte de la part remboursée par le Régime Obligatoire et le Régime Complémentaire MGAS. **2.** Les options de pratiques tarifaires maîtrisées (Optam et Optam-CO) sont un dispositif par lequel les médecins s'engagent à pratiquer des dépassements d'honoraires modérés. La base de remboursement des médecins non signataires de l'OPTAM et de l'OPTAM-CO sera inférieure de 20 % à celle des médecins signataires, sauf mentions contraires et minima de prise en charge de la réglementation et sans pouvoir dépasser 200 % de la base de remboursement. **3.** Sont exclues les dépenses liées à des hospitalisations non prises en charge par le RO, ou en établissements médico-sociaux, tels que les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS), les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) et Maisons d'Enfants à Caractère Sanitaire (MECS). **4.** Pour accompagner un enfant de moins de 16 ans, ou un enfant handicapé quel que soit son âge, ou une personne de plus de 70 ans. Uniquement pour le lit accompagnant et les repas servis à l'hôpital ou en clinique (frais de transport exclus).

<b>AUTRES PRESTATIONS</b>	Garanties référencées				Garanties non référencées
	Base <sup>1</sup>	Niveau 1 <sup>1</sup>	Niveau 2 <sup>1</sup>	Niveau 3 <sup>1</sup>	Niveau 3 + Renfort Premium <sup>1</sup>
Frais de transport pris en charge par le RO	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Frais de cure thermique pris en charge par le RO (honoraires, transport et forfait)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Frais de cure thermique pris en charge par le RO (frais d'hébergement)	100 %	230 €	230 €	230 €	300 €
Allocation naissance	-	155 €	155 €	155 €	155 €

<b>DENTAIRE <sup>5</sup></b>					
<b>Soins</b>					
Soins dentaires	100 %	100 %	120 %	140 %	140 %
Inlay, Onlay	100 %	150 %	200 %	250 %	300 %
Parodontologie non prise en charge par le Régime Obligatoire (par année civile)	-	250 €	300 €	400 €	500 €
<b>Soins prothétiques pris en charge par le Régime Obligatoire</b>					
Inlay-core	100 %	150 %	175 %	200 %	250 %
Prothèse dentaire	125 %	300 %	350 %	400 %	450 %
Rebasage, réparation, adjonction, renfort	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Dépassement sur rebasage, réparation, adjonction, renfort (par année civile)	-	200 €	200 €	200 €	250 €
<b>Implantologie</b>					
Actes d'implantologie pris en charge ou non par le Régime Obligatoire <sup>5 bis</sup>	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Couronne sur implant prise en charge ou non par le Régime Obligatoire <sup>5 bis</sup>	100 %	300 %	350 %	400 %	450 %
Implant racine pris en charge ou non par le RO (maximum 2 implants par année civile) <sup>6</sup>	-	450 €	650 €	800 €	950 €
<b>Soins prothétiques non pris en charge par le Régime Obligatoire</b>					
Prothèse dentaire transitoire (par prothèse)	-	30 €	50 €	50 €	70 €
Prothèse fixe (par prothèse)	-	150 €	300 €	430 €	480 €
<b>Orthodontie prise en charge par le Régime Obligatoire</b>					
Traitement d'orthodontie	125 %	250 %	350 %	400 %	450 %
1 <sup>ère</sup> année de contention	125 %	250 %	250 %	250 %	300 %
2 <sup>ème</sup> année de contention et autres soins d'orthodontie	100 %	250 %	250 %	250 %	300 %
<b>Orthodontie non prise en charge par le Régime Obligatoire</b>					
Traitement ou 1 <sup>ère</sup> année de contention pour les plus de 16 ans (par semestre)	150 €	350 €	350 €	450 €	500 €

<b>APPAREILLAGE</b>					
Grand appareillage et véhicules pour handicapés	100 %	200 %	250 %	300 %	350 %
Orthèses dont bas, collants et chaussettes de contention	100 %	200 %	250 %	300 %	350 %
Pansements, accessoires, petit appareillage, orthopédie	100 %	135 %	150 %	200 %	225 %
Autres équipements non pris en charge par le Régime Obligatoire <sup>7</sup>	-	25 €	50 €	75 €	100 €
Prothèse auditive prescrite pour les plus de 20 ans (par appareil, par oreille et par année civile) <sup>8</sup>	100 %	600 €	700 €	800 €	900 €
Prothèse auditive prescrite pour les moins de 20 ans	100 %	170 %	185 %	200 %	220 %
Bilan acoustique du nouveau né	23 €	23 €	23 €	23 €	23 €
Frais d'entretien de prothèse auditive, fournitures et accessoires	100 %	170 %	185 %	200 %	220 %
Prothèse capillaire (par prothèse et par année civile) <sup>8</sup>	150 €	500 €	500 €	500 €	600 €
Prothèse mammaire (par prothèse et par année civile) <sup>8</sup>	350 €	600 €	600 €	600 €	700 €

<sup>5</sup>. Seuls les actes figurant dans la Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM) sont pris en charge. Pour l'orthodontie, seuls les actes figurant à la Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP) sont pris en charge.




<sup>5 bis</sup>. Pour l'implantologie et les soins prothétiques non remboursés, le calcul s'effectue sur la base reconstruite telle que définie dans la CCAM dentaire. À l'exclusion des actes ne comportant pas de base.

<sup>6</sup>. Par implant racine à l'exclusion du pilier implantaire et de tout autre accastillage.

<sup>7</sup>. Tout appareillage prescrit non pris en charge par le Régime Obligatoire.

<sup>8</sup>. Pris en charge par le Régime Obligatoire, le forfait inclut le ticket modérateur.

		Garanties référencées				Garanties non référencées
		Base <sup>1</sup>	Niveau 1 <sup>1</sup>	Niveau 2 <sup>1</sup>	Niveau 3 <sup>1</sup>	Niveau 3 + Renfort Premium <sup>1</sup>
<b>OPTIQUE <sup>9</sup></b>						
Monture	<b>ENFANT</b>	RO + 50 €	RO + 50 €	RO + 60 €	RO + 80 €	RO + 120 €
Verre unifocal simple		RO + 25 €	RO + 35 €	RO + 50 €	RO + 70 €	RO + 85 €
Verre unifocal complexe		RO + 75 €	RO + 85 €	RO + 90 €	RO + 100 €	RO + 120 €
Verre multifocal complexe		RO + 75 €	RO + 95 €	RO + 100 €	RO + 110 €	RO + 130 €
Verre multifocal très complexe		RO + 80 €	RO + 100 €	RO + 110 €	RO + 120 €	RO + 140 €
Monture	<b>ADULTE</b>	RO + 50 €	RO + 65 €	RO + 80 €	RO + 90 €	RO + 150 €
Verre unifocal simple		RO + 25 €	RO + 35 €	RO + 40 €	RO + 45 €	RO + 80 €
Verre unifocal complexe		RO + 75 €	RO + 75 €	RO + 80 €	RO + 85 €	RO + 125 €
Verre multifocal complexe (codes LPP verre 2290396/2291183)		RO + 75 €	RO + 75 €	RO + 100 €	RO + 125 €	RO + 170 €
Verre multifocal complexe (codes LPP verre 2227038/2299180)		RO + 75 €	RO + 100 €	RO + 130 €	RO + 160 €	RO + 200 €
Verre multifocal très complexe		RO + 80 €	RO + 115 €	RO + 150 €	RO + 170 €	RO + 220 €
Suppléments optique		100 %	120 %	150 %	200 %	250 %
Lentilles de contact prescrites et prises en charge par le RO (par oeil et par année civile) <sup>10</sup>		RO + 100 €	RO + 140 €	RO + 160 €	RO + 180 €	RO + 230 €
Lentilles de contact prescrites et non prises en charge par le RO (par année civile) <sup>10</sup>		-	140 €	160 €	180 €	230 €
Chirurgie réfractive (par oeil et par année civile)		-	250 €	350 €	450 €	550 €

<b>PRÉVENTION ET MÉDECINE DOUCE</b>						
Actes de prévention <sup>11</sup>		100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Amniocentèse (pris en charge ou non par le Régime Obligatoire, par année civile)		-	65 €	80 €	100 €	120 €
Caryotype foetal (pris en charge ou non par le Régime Obligatoire, par année civile)		-	120 €	135 €	150 €	170 €
Pédicure, podologue, psychologue, psychothérapeute, psychomotricien, ostéopathe, chiropracteur, diététicien, nutritionniste, acupuncture, étiopathie, shiatsu, reflexologie, sophrologie, phytothérapie, naturopathie, microkinésithérapie, psychologie <sup>12</sup>		-	100 €	120 €	140 €	160 €
Bilan de santé visuel, bilan auditif, bilan dentaire 		Dans le réseau Santéclair				
Coaching : Linecoaching pour la nutrition et Thérasomnia pour le sommeil 		Dans le réseau Santéclair				
Prévention de l'asthme et des allergies : achat d'équipement (housse anti-acarienne, purificateur d'air...) forfait tous les 3 ans 		100 €	100 €	100 €	100 €	100 €

9. Les remboursements en optique s'effectuent dans la limite des plafonds prévus par la loi de sécurisation de l'emploi (décret du 8 septembre 2014) et des plafonds prévus par le contrat responsable.

10. À l'exclusion des produits d'entretien, accessoires, forfait d'adaptation et lentilles de couleur non correctrices.

11. Conformément à la législation sur le contrat responsable, en référence aux L.871-1 et R.871-2 du Code de la Sécurité sociale.

12. Forfait annuel pour l'ensemble des spécialités - Praticiens diplômés de la discipline et titulaire d'un numéro Adeli ou RPPS (lorsque applicable pour la spécialité).



## TRANQUILLITÉ INCLUS

<b>MGAS complément frais de soins :</b> Allocation en cas d'accident de travail, d'accident de service ou d'agression, dans le cadre de votre activité professionnelle (médecine douce, dépassements d'honoraires, prothèses dentaires, chambre particulière) <sup>13</sup>	Jusqu'à 250 € / an
<b>Tranquil'Exam :</b> allocation en cas de redoublement ou de réinscription à un concours consécutif à un événement ayant eu lieu dans les 15 jours qui précèdent l'examen ou le concours (hospitalisation de plus de 3 jours, décès d'un proche...) <sup>13</sup>	Jusqu'à 1 000 €
<b>Tonus santé :</b> sur prescription, ou dans tous les centres partenaires Siel Bleu, participation à votre abonnement à une activité sportive.	 50 € / an
<b>iSanté :</b> en partenariat avec IHealth, participation à l'achat d'un dispositif médical ou produit de bien-être pour faciliter mon quotidien (balances et bracelets d'activité et de sommeil connectés, tensiomètres, oxymètre de pouls, glucomètres connectés)	 50 € / an

## MOBILITÉ - IMMOBILIER INCLUS

- Caution gratuite des prêts immobiliers <sup>14</sup>
- Partenariat assurances de prêts
- Micro-prêt installation <sup>13</sup>

## ASSURANCE SCOLAIRE ET EXTRA SCOLAIRE <sup>15</sup> INCLUS

Pour les enfants scolarisés ou étudiants de moins de 29 ans inscrits au contrat :

- Garantie individuelle accident (dommages corporels subis lors d'accidents au cours d'une activité scolaire ou sur leur trajet vers l'école),
- Responsabilité civile (lors de leur scolarité, d'un baby-sitting, d'un stage en entreprise, de bénévolat),
- Dommage aux biens,
- Défense pénale et recours suite à un accident garanti,
- Accompagnement psychologique.

## ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE SANTÉ <sup>16</sup> INCLUS

Information, prise en charge de la phase amiable, du contentieux et du suivi des dossiers pour des litiges mettant en cause un professionnel de santé exerçant dans le domaine médical ou paramédical (médecin généraliste ou spécialiste, chirurgien-dentiste, pharmacien, infirmier, kinésithérapeute, ...), un établissement de santé ou un organisme de protection sociale.  
Franchise de 230 € et prise en charge jusqu'à 20 000 €

Renfort fidélité – garantie optionnelle qui complète les garanties de niveau 1,2 ou 3	A partir de la 2 <sup>ème</sup> année	A partir de la 5 <sup>ème</sup> année
Bonus Equipement Optique (par année civile) <sup>17</sup>	+ 60 €	+ 80 €
Bonus chirurgie réfractive (par année civile)	+ 100 €	+ 200 €
Bonus prothèses dentaires remboursées	+ 25 %	+ 50 %
Bonus prothèses auditives (par appareil, par année civile, hors accessoires)	+ 50 €	+ 100 €
Bonus médecine douce (par année civile) <sup>18</sup>	+ 20 €	+ 40 €

<sup>13</sup>. Les prestations versées au titre de l'action sociale sont soumises à appréciation et au contrôle de la commission d'action sociale de la MGAS. Détails et conditions à la notice du contrat.

<sup>14</sup>. Convention d'assurance collective signée auprès de MFPrécaution. Conditions et limites de la notice du contrat.

<sup>15</sup>. Prestations assurées par La Sauvegarde dans les limites et conditions définies à la notice du contrat.

<sup>16</sup>. Selon les conditions et limites de la notice du contrat disponible sur mgas.fr

<sup>17</sup>. Réparti à 50% sur la monture et 50% sur les verres, dans la limite de la dépense engagée et des plafonds du contrat responsable.

<sup>18</sup>. Pédicure, podologue, psychologue, psychothérapeute, psychomotricien, ostéopathe, chiropracteur, diététicien, nutritionniste, acupuncture, étiopathie, shiatsu, réflexologie, sophrologie, phytothérapie, naturopathie, micro kinésithérapie, psychologie.



Avec l'offre MGAS, vous bénéficiez du 0 € de reste à charge dans le réseau Santéclair, selon votre niveau de garantie et le type de soins réalisés, tel que décrit ci-dessous :

<b>DENTAIRE <sup>5</sup></b>	Base <sup>1</sup>	Niveau 1 <sup>1</sup>	Niveau 2 <sup>1</sup>	Niveau 3 <sup>1</sup>	Niveau 3 + Renfort Premium <sup>1</sup>
<b>DANS LE RÉSEAU : Tarifs négociés et 0 € de reste à charge</b>	Dans le réseau Santéclair	Pack 2 essentiel dans le réseau Santéclair	Pack 2 essentiel dans le réseau Santéclair	Pack 3 confort dans le réseau Santéclair	Pack 4 premium dans le réseau Santéclair
Inlay/Onlay composite (pris en charge par le Régime Obligatoire)	Tarifs négociés	0 € de reste à charge	0 € de reste à charge	0 € de reste à charge	0 € de reste à charge
Inlay/Onlay céramique (pris en charge par le Régime Obligatoire)		Tarifs négociés	Tarifs négociés		
<b>Soins prothétiques pris en charge par le Régime Obligatoire</b>					
Inlay-core (base Métal non précieux)					
Prothèse transitoire					
Prothèse amovible : (1 à 13 dents sur la base d'un stellite ou 14 dents sur la base d'un appareil résine)	Tarifs négociés	0 € de reste à charge	0 € de reste à charge	0 € de reste à charge	0 € de reste à charge
Prothèse dentaire fixe en métal non précieux					
Prothèse dentaire fixe céramique sur métal non précieux, - incisives, canines, prémolaires, 1 <sup>ères</sup> molaires du haut, - 1 <sup>ères</sup> molaires du bas et 2 <sup>èmes</sup> molaires du haut, - 2 <sup>èmes</sup> molaires du bas et dents de sagesse,	Tarifs négociés	Tarifs négociés	Tarifs négociés	Tarifs négociés	
<b>Soins prothétiques non pris en charge par le Régime Obligatoire</b>					
Prothèse dentaire transitoire (par prothèse)	Tarifs négociés	0 € de reste à charge	0 € de reste à charge	0 € de reste à charge	0 € de reste à charge
Prothèse fixe (par prothèse)		Tarifs négociés	Tarifs négociés	Tarifs négociés	Tarifs négociés
<b>Implantologie</b>					
Couronne ou inter de bridge sur implant prise en charge ou non par le Régime Obligatoire <sup>7</sup>	Tarifs négociés	0 Tarifs négociés ou € de reste à charge tel que défini pour les prothèses dentaires fixes	0 Tarifs négociés ou € de reste à charge tel que défini pour les prothèses dentaires fixes	0 Tarifs négociés ou € de reste à charge tel que défini pour les prothèses dentaires fixes	0 € de reste à charge hors pilier personnalisé
Implant racine pris en charge ou non par le RO (maximum 2 implants par année civile) <sup>8</sup>		Tarifs négociés	0 € de reste à charge	0 € de reste à charge hors pilier personnalisé	
Pilier implantaire			Tarifs négociés		
<b>Orthodontie prise en charge par le Régime Obligatoire</b>					
Traitement d'orthodontie					
1 <sup>ère</sup> année de contention, 2 <sup>ème</sup> année de contention et autres soins d'orthodontie	Tarifs négociés	Tarifs négociés	Tarifs négociés	Tarifs négociés	Tarifs négociés
<b>Orthodontie non prise en charge par le Régime Obligatoire</b>					
Traitement ou 1 <sup>ère</sup> année de contention pour les plus de 16 ans (par semestre)					

<b>APPAREILLAGE</b>	Dans le réseau Santéclair	Pack Essentiel dans le réseau Santéclair	Pack Essentiel dans le réseau Santéclair	Pack Confort dans le réseau Santéclair	Pack Premium dans le réseau Santéclair
<b>DANS LE RÉSEAU : Tarifs négociés et 0 € de reste à charge</b>	Dans le réseau Santéclair	Pack Essentiel dans le réseau Santéclair	Pack Essentiel dans le réseau Santéclair	Pack Confort dans le réseau Santéclair	Pack Premium dans le réseau Santéclair
Prothèse auditive prescrite pour les plus de 20 ans (par appareil, par oreille et par année civile)	Tarifs négociés	0 € de reste à charge Sur la gamme 1 et 2	0 € de reste à charge Sur la gamme 1 et 2	0 € de reste à charge Sur la gamme 1 à 3	0 € de reste à charge Sur la gamme 1 à 4
Prothèse auditive prescrite pour les moins de 20 ans		0 € de reste à charge Sur toutes les gammes	0 € de reste à charge Sur toutes les gammes	0 € de reste à charge Sur toutes les gammes	0 € de reste à charge Sur toutes les gammes
Appareillage auditif : fournitures et accessoires, embout personnalisé		Tarif négocié	Tarif négocié	Tarif négocié	Tarif négocié

<b>OPTIQUE <sup>11</sup></b>	Pack ANI dans le réseau Santéclair	Pack Essentiel dans le réseau Santéclair	Pack Essentiel dans le réseau Santéclair	Pack Confort dans le réseau Santéclair	Pack Premium dans le réseau Santéclair
<b>DANS LE RÉSEAU : Tarifs négociés et 0 € de reste à charge</b>	Pack ANI dans le réseau Santéclair	Pack Essentiel dans le réseau Santéclair	Pack Essentiel dans le réseau Santéclair	Pack Confort dans le réseau Santéclair	Pack Premium dans le réseau Santéclair
Monture - enfant	50 €	50 €	60 €	80 €	120 €
Verre unifocal simple - enfant					
Verre unifocal complexe - enfant	0 € de reste à charge Sur l'offre packagée "Offreclair"	0 € de reste à charge Verres durcis Verres anti-reflet, amincis (sous conditions)	0 € de reste à charge Verres durcis Verres anti-reflet, amincis (sous conditions)	0 € de reste à charge Tous verres et tous traitements (sauf teintés et photochromiques)	0 € de reste à charge Tous verres et tous traitements
Verre multifocal complexe - enfant					
Verre multifocal très complexe - enfant					
Monture - adulte	50 €	65 €	80 €	90 €	150 €
Verre unifocal simple - adulte					
Verre unifocal complexe - adulte					
Verre multifocal complexe (codes LPP verre 2290396/2291183) - adulte	0 € de reste à charge Sur l'offre packagée "Offreclair"	0 € de reste à charge Verres durcis Verres anti-reflet, amincis (sous conditions)	0 € de reste à charge Verres durcis Verres anti-reflet, amincis (sous conditions)	0 € de reste à charge Tous verres et tous traitements (sauf teintés et photochromiques)	0 € de reste à charge Tous verres et tous traitements
Verre multifocal complexe (codes LPP verre 2227038/2299180) - adulte					
Verre multifocal très complexe - adulte					

5. Seuls les actes figurant dans la Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM) sont pris en charge. Pour l'orthodontie, seuls les actes figurant à la Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP) sont pris en charge. 8. Par implant racine à l'exclusion du pilier implantaire et de tout autre accastillage. 9. Les remboursements en optique s'effectuent dans la limite des plafonds prévus par la loi de sécurisation de l'emploi (décret du 8 septembre 2014) et des plafonds prévus par le contrat responsable.